



Recuperation du dossier de placement en foyer

Par **dahamna farida**, le **19/01/2011** à **12:17**

Bonjour,

j'ai ete place dans mon adolescence par un juge des enfants, en raison de problemes familiaux. je souhaite recuperer mon dossier pour le transmettre a mon fils.

Est que le directeur du foyer ou le juge pour enfants peuvent ils me le refuser, et pourquoi ,surtout quel sera mon recours et ?

Quelle demarche je doit faire?

j'attends votre réponse avec impatience, et je vous remercie par avance.

bien cordialement

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **13:57**

Pourquoi le transmettre à votre fils ?

Faites en la demande, vous verrez bien si on vous le refuse